



**Aux Délégués départementaux
Aux Présidents de ligues**

Lyon, le 4 juin 2025

OBJET/ Convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire du 6 juillet 2025

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,
Madame la Présidente de ligue, Monsieur le Président de ligue

Les délégués de clubs ainsi que les présidents de ligues de la FFTDA sont conviés à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de la FFTDA, le **dimanche 6 juillet 2025 de 9h à 17h**.

Cette assemblée extraordinaire sera dématérialisée et se déroulera à distance par l'intermédiaire d'une plateforme de votation sécurisée.

L'ordre du jour est défini comme suit :

1. Modification du siège social de la fédération.

Ancien Siège : 11 rue Saint-Maximin - 69003 Lyon

Nouveau Siège : Les Dolomites, 58 Rue Roger Salengro, 94120 Fontenay-sous-Bois.

2. Modification de l'article trois des statuts.

Ancien article 3 des statuts : Elle a son siège au 11, rue St Maximin - 69 003 Lyon. Le siège peut être transféré

dans une autre commune par délibération de l'Assemblée Générale et dans la même commune par décision du Bureau Directeur.

Nouvel article 3 des statuts : Elle a son siège au : Les Dolomites, 58 Rue Roger Salengro, 94120 Fontenay-sous-bois.

Le siège peut être transféré dans **un autre département** par délibération de l'Assemblée Générale et dans **le même département** par décision du Bureau Directeur.

Les clubs affiliés seront représentés par le ou les Délégués élus au niveau des Départements ainsi que les présidents de ligues.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette convocation, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées

Hassane Sadok

Président de la FFTDA